

[Accueil](#) > [Registres Fonciers, Du Commerce Et D'insolvabilité](#) > Registres fonciers dans les pays de l'UE

Registres fonciers dans les pays de l'UE

Les registres fonciers des États membres offrent une gamme étendue de services, qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Toutefois, tous ces registres fournissent les mêmes services essentiels, à savoir l'enregistrement, l'examen et le stockage des informations cadastrales et immobilières (location ou propriété, par exemple) et la mise à la disposition du public et des professionnels de ces informations.

Veuillez cliquer sur le drapeau du pays concerné pour obtenir de plus amples informations.

■ Dernière mise à jour: 17/11/2021

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.